

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL_21_06_28_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021 AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE – AMENAGEMENT URBAIN LIAISONS DOUCES RUE FLORANT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune de La Ferté-Bernard a sollicité la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'octroi d'un fonds de concours au titre de l'accessibilité pour l'aménagement urbain liaisons douces de la rue Florant,

Considérant que par délibération en date du 26 mai 2021, le Conseil de communauté a alloué à la commune un fonds de concours d'un montant de 12 500 € au titre de l'accessibilité pour l'aménagement urbain liaisons douces de la rue Florant.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le fonds de concours attribué au titre de l'accessibilité pour la rue Florant,

APPROUVE le plan prévisionnel de financement ci-dessous.

DEMANDE DE FINANCEMENT (CCHS)				
Accessibilité : aménagement urbain Liaisons douces Rue FLORANT				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES	Montant total des dépenses HT	Montant total des dépenses TTC	RECETTES	
Opération	150 000,00 €	180 000,00 €	SUBVENTIONS/DOTATIONS	12 500,00 €
Montant total des travaux	150 000,00 €	180 000,00 €		
			Fonds de concours accessibilité 2021	12 500,00 €
DIVERS				
			FCTVA	29 527,20 €
			AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	137 972,80 €
	total HT	total TTC		
MONTANT TOTAL DEPENSES	150 000,00 €	180 000,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	180 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU